

28 février 2023

LA FINANCIERE ATALIAN REALISE LA CESSION A CD&R DE SES ACTIVITES AU ROYAUME-UNI, EN IRLANDE ET EN ASIE, INCLUANT AKTRION

La Financière Atalian (« **Atalian** ») annonce avoir réalisé ce jour la cession à une société détenue directement et/ou indirectement par des fonds gérés et/ou conseillés par Clayton, Dubilier & Rice (« **CD&R** ») de ses activités au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie, et incluant Aktrion, en exécution de l'acte de cession dont la signature a été annoncée dans son communiqué de presse publié le 16 décembre 2022.

La valeur d'entreprise retenue dans le cadre de cette cession est de 735 millions d'euros pour l'ensemble du périmètre cédé. Le montant payé par CD&R ce jour s'élève à environ 753 millions d'euros ⁽¹⁾. Ce montant comprend un versement en numéraire d'environ 698 millions d'euros et un versement sous forme de *Vendor Loan Note* de 55 millions d'euros, portant intérêts au taux annuel de 7% (capitalisés annuellement) et d'une durée de deux ans.

Atalian envisage d'utiliser le produit net final de la cession pour (i) le remboursement de la ligne de crédit renouvelable à échéance du 22 avril 2023 qui ne serait pas refinancée autrement et (ii) le désendettement d'Atalian et de ses filiales, notamment dans le cadre du remboursement partiel des 625 millions d'euros d'obligations *senior* à échéance 2024. Dans le cadre de sa stratégie globale de refinancement, Atalian prévoit d'arrêter les modalités d'affectation du produit net final de la cession dans le courant de l'exercice fiscal 2023. Dans l'intervalle, le produit perçu a été placé auprès d'établissements bancaires de premier rang.

INVESTOR CONTACT

Jean-Michel Bonamy, *Head of Investor Relations & M&A*
investorcontact.fr.ags@atalianworld.com

¹ Conformément aux termes de l'acte de cession, le montant payé à la réalisation est basé sur une estimation par Atalian de la dette financière nette consolidée du périmètre cédé, de la variation du BFR du périmètre cédé et du solde de la dette intra-groupe du périmètre cédé à la date de réalisation. CD&R dispose d'un délai de 90 jours pour confirmer ou contester l'estimation d'Atalian dans le cadre d'une procédure basée sur la préparation de comptes, à la date de réalisation, du périmètre cédé